

DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION

INFORMATIONS GENERALES

Toute demande doit être adressée au service Vie Associative – Evènementiels.

Les demandes doivent <u>obligatoirement</u> parvenir en mairie <u>au moins 1 mois</u> avant la date de la manifestation.

Compte tenu des nombreuses demandes, aucune réponse ferme et définitive ne sera donnée sur ce qu'il est possible de mettre à disposition.

A noter, la particularité des mois de mai, juin et septembre, qui sont des mois très chargés pour les services techniques de la Ville.

Une fois complété, merci de retourner cet imprimé à : Service Vie Associative - Evènementiels Mairie de Sarlat - Place de la Liberté – CS 80210 24206 SARLAT CEDEX

Contact: 05 53 31 53 44 - vieassociative@sarlat.fr

OSportive	O Culturelle	OCaritative	OCommerciale	OAutres
	RESPONSA	BLES DE LA	MANIFESTATI	ON
Vom :		Préno	om :	
	CARACTERIS	TIQUES DE I	LA MANIFESTA	TION
		Date de la mani	festation	
	Adresse et l	ieu de dérouleme	nt de la manifestation	
		Horaires	S	
_		Programn	ne	

DENOMINATION DE LA MANIFESTATION

OBuvette temporaire de heures à	houres				
OUtilisation d'une sonorisation De heures à					
OArrêté d'autorisation d'organisation de la m d'occupation du domaine public, de fermeture de de sécurité, les conditions sanitaires en vigueur	e certaines rues, la mise en place d'un dispositif				
MATERIEL SOUHAITÉ					
OChapiteaux ☐8 mètres par 5 Nombre OAvec éclairage OSans éclairage					
☐5 mètres par 5 Nombre OAvec éclairage OSans éclairage					
☐3 mètres par 3 Nombre OAvec éclairage OSans éclairage					
OInstallations électriques ☐ Puissance électrique nécessaire OMonophasé OTriphasé					
OAccès à un point d'eau O Oui O Non					
-	Nombre				
OScène	Dimensions				
OGrilles d'exposition Nombre OBarrières Nombre OAutres					